

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 20 novembre 2023**

**Délibération n° CP-2023-2809**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

Service : Direction générale des services - Direction Prospective et dialogue public

**Rapporteur** : Madame Laurence Boffet

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

**Commission permanente du 20 novembre 2023****Délibération n° CP-2023-2809**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

Service : Direction générale des services - Direction Prospective et dialogue public

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire pour les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers, par convention de délégation de service public (DSP) ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. L'article L 1413-1 du CGCT s'applique à la Métropole du fait du renvoi opéré par l'article L 3611-3 du CGCT créé par l'article 26 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activités des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière.

Elle doit également être consultée, pour avis, sur tout projet de DSP, de partenariat, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce.

Le Président de la CCSPL présente, à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Par délibération n° 2020-0010 du 27 juillet 2020, le Conseil a arrêté les principes de composition et de fonctionnement de la CCSPL.

**II - Modalités de représentation**

En application de l'article L 1413-1 du CGCT, cette commission, présidée par le Président du Conseil de la Métropole ou son représentant, comprend des membres du Conseil de la Métropole désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par le Conseil.

Par délibération du Conseil n° 2020-0010 du 27 juillet 2020, complétée par la délibération du Conseil n° 2021-0394 du 25 janvier 2021 et par la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0814 du 18 octobre 2021, la Métropole a désigné, pour siéger au sein de la CCSPL, les élus suivants :

Titulaires	Suppléants
1 - monsieur Jean-Charles Kohlhaas	1 - monsieur Benjamin Badouard
2 - madame Anne Groperrin	2 - madame Vinciane Brunel
3 - madame Anne Reveyrand	3 - monsieur Sylvain Godinot
4 - monsieur Richard Marion	4 - monsieur Jérémy Camus
5 - monsieur Yves Ben Itah	5 - madame Monique Guerin
6 - monsieur Nicolas Barla	6 - madame Valérie Roch
7 - monsieur Bertrand Artigny	7 - monsieur Elie Portier
8 - madame Laurence Fréty	8 - monsieur Pascal Blanchard
9 - monsieur Philippe Guelpa-Bonaro	9 - monsieur Vincent Monot
10 - madame Nathalie Frier	10 - madame Nathalie Dehan
11 - madame Léna Arthaud	11 - madame Christiane Charnay
12 - madame Gisèle Coin	12 - monsieur Valentin Lungenstrass
13 - madame Muriel Lecerf	13 - madame Florence Delaunay
14 - monsieur Matthieu Vieira	14 - monsieur Fabien Bagnon
15 - madame Laurence Boffet	15 - monsieur Hugo Dalby
16 - monsieur Moussa Diop	16 - monsieur Floyd Novak
17 - madame Myriam Fontaine	17 - madame Dominique Nachury
18 - monsieur Luc Seguin	18 - madame Clotilde Pouzergue
19 - madame Séverine Fontanges	19 - monsieur Philippe Cochet
20 - madame Laurence Croizier	20 - madame Véronique Sarselli

Le mandat de Conseillère métropolitaine de madame Christiane Charnay ayant pris fin le 19 septembre 2023, il est proposé à la Commission permanente de désigner un nouveau représentant suppléant au sein de la CCSPL ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

#### DELIBERE

**Désigne** madame Marie-Christine Burricand en tant que suppléante pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de la CCSPL.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 21 novembre 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312762-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
---